



## BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

# Rapport d'orientations budgétaires 2026

### Préambule

Par délibération du conseil municipal du 9 janvier 2023, la collectivité a créé un budget annexe « Cimetière » afin de permettre la construction de caveaux d'avance, vendus aux familles avec les concessions de terrains.

Le Budget Annexe Cimetière concerne à ce jour uniquement la gestion de l'extension III dans le cadre de laquelle il a été construit 160 caveaux de 4 places et 33 caveaux de 6 places.

Par délibération du 27 novembre 2023 le conseil municipal a autorisé une avance de trésorerie du budget principal au Budget Annexe Cimetière.

Le Budget Annexe est régi par les mêmes règles que le Budget Principal de la collectivité, en termes de prévision et d'autorisation.

Budget Annexe créé dans le cadre d'une activité commerciale d'intérêt public, connexe au service extérieur des pompes funèbres à caractère industriel et commercial, il est soumis à la TVA. A ce titre, les documents budgétaires doivent être établis et présentés en HT.

Comme pour le Budget Principal de la commune, il est nécessaire d'organiser un débat sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire pour la préparation du Budget Annexe « Cimetière » 2026.

### Orientations budgétaires pour 2026

Le Budget Primitif a pour objet d'intégrer les recettes liées aux ventes estimées de caveaux pour l'année, ainsi que les opérations d'ordres liées à la gestion du stock des caveaux.

Au regard des ventes des deux dernières années (2024 : 19 caveaux vendus ; 2025 : à la date du 29 octobre, 27 caveaux vendus), il est proposé d'intégrer les crédits objet de la vente de 35 caveaux : 25 caveaux 4 places et 10 caveaux 6 places.

Il n'est pas prévu de dépenses.